



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
20 décembre 2019
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2020

3-6 février 2020, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour le Mali (2020-2024)

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques.....	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme.....	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Mali (2020-2024)	11



I. Considérations générales

1. Pays enclavé de la région du Sahel, le Mali continue de se heurter à des difficultés importantes qui se caractérisent par une fragilité croissante et des crises complexes. Cette fragilité tient au fait que le pays manque de résilience face aux chocs, à l'absence de gouvernance et aux faibles niveaux d'investissements publics et privés. Le pays ayant du mal à contrôler ses vastes régions sous-peuplées, plusieurs groupes armés ont fait leur apparition, dont les activités ont entraîné une expansion de la crise et la mort de milliers de personnes¹ ces dernières années. En dépit de la présence de forces internationales² et de l'établissement du Groupe de cinq pays du Sahel, l'extrémisme violent et la radicalisation continuent d'avoir un effet dévastateur sur la vie et les moyens de subsistance de la population.

2. Quatre ans après la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (2015), le pays reste en proie à des difficultés en matière de sécurité du fait de l'émergence de nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité³. L'insécurité créée par l'invasion jihadiste qui a commencé dans le nord du pays s'est propagée au centre avec l'apparition de l'extrémisme violent et la détérioration des conditions de sécurité est exacerbée par la montée des tensions intercommunautaires. L'insécurité a entraîné une baisse de la présence de l'État dans les régions touchées et limité l'accès aux services publics, ce qui a eu pour effet de détériorer l'état de droit et de réduire la capacité de réaction et les moyens de subsistance de la population, en particulier des femmes et des jeunes.

3. Les lacunes de la gouvernance sont visibles dans plusieurs fonctions essentielles de l'État. La corruption et l'accumulation illégale de richesses persistent. Les faiblesses du système judiciaire ont entamé la confiance du public en celui-ci et détérioré l'état de droit, ce qui a une incidence négative sur les droits de la personne⁴. L'accès des personnes vulnérables, en particulier des femmes, aux services judiciaires reste difficile. Les prisons sont surpeuplées et les conditions de détention restent mauvaises. Vingt-quatre personnes se sont portées candidates à l'élection présidentielle de juillet 2018, dont le taux de participation a été faible : 42,7 % au premier tour et 34,42 % au second. Sur les 871 bureaux de vote qui n'ont pas ouvert leurs portes pour des raisons d'insécurité ou d'inaccessibilité, 444 se trouvaient dans les régions de Mopti, Ségou et Tombouctou. En application du décret sur la décentralisation de 2018, le Gouvernement accélère les transferts aux administrations locales et aux communes, et les budgets alloués sont passés de 24,4 % en 2017 à 25,3 % en 2018.

4. La persistance de l'insécurité et de l'incertitude politique, associée au déclin de la production agricole, a eu une incidence négative sur la croissance économique, qui est passée de 5,3 % en 2016 à 5 % en 2018 et est estimée à 4,9 % en 2019. La croissance économique continue de faire des laissés-pour-compte car elle ne crée pas d'emplois et n'a pas une base suffisamment large pour réduire la pauvreté et les inégalités. L'économie se caractérise par son manque de diversification et de

¹ Programme des Nations Unies pour le développement, « [Sur les chemins de l'extrémisme violent en Afrique : moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs](#) » (New York, 2017).

² La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), établie par la résolution [2100 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, l'opération Barkhane (France) et la mission militaire de l'Union européenne contribuent à la formation des Forces armées maliennes.

³ Ministère de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, et Union européenne, « Étude cartographique des conflits dans les régions du centre et du nord du Mali » ; « [Le contexte sécuritaire au nord et centre du Mali : les jeux d'acteurs à l'horizon 2019](#) » (août 2018).

⁴ Le Mali se classe à la 28^e place (sur 54 pays) de l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique avec la note de 50,1.

compétitivité, et, en 2018, elle était dominée par le secteur primaire [32 % du produit intérieur brut (PIB)], essentiellement l'industrie du coton, et le secteur tertiaire (40 % du PIB), notamment les télécommunications. Le Mali occupe la 123^e place dans le classement des 137 pays les plus compétitifs établi par le Forum mondial des entreprises pour 2017-2018. En raison des nombreux obstacles à l'investissement, la conjoncture n'est pas propice au développement du secteur privé.

5. Le taux de pauvreté reste inchangé depuis 2009. Après avoir chuté de 12 points de pourcentage (il est passé de 55,6 % à 43,7 % entre 2001 et 2009), il a atteint 47,3 % en 2015 en raison du fort taux de croissance démographique annuel (3,6 %)⁵ et des répercussions négatives de l'insécurité persistante sur l'emploi et les inégalités. Il a légèrement baissé en 2018, atteignant 43,6 %, du fait de l'augmentation de la production agricole au cours des deux dernières années. La pauvreté touche principalement les zones rurales, où son taux s'élève à 53,6 %. L'indice de pauvreté multidimensionnelle ⁶, qui exprime la pauvreté en termes d'accès à l'éducation, de santé et de conditions de vie⁷, est de 39,8 % à l'échelle nationale.

6. Le manque de perspectives économiques, associé à l'injustice, à l'insécurité et à la corruption généralisée, est un facteur déterminant de radicalisation. En raison du fort taux de chômage, les jeunes⁸ sont vulnérables face à l'extrémisme violent⁹. Avec un taux de croissance démographique de 3,6 %, la population est jeune : 60 % des Maliens ont moins de 40 ans et 39 % ont entre 15 et 40 ans. Plus de 46 % des personnes en âge de travailler sont sans emploi.

7. Les femmes continuent d'être marginalisées et sous-représentées dans le tissu socioéconomique et politique du pays. Leurs perspectives économiques, leur accès aux ressources et aux services, et leurs possibilités de prendre part à la prise de décision sont limités. Le nombre de femmes qui occupent des postes auxquels elles ont été nommées reste faible¹⁰ : elles représentent 27 % des parlementaires et 26 % du total des personnes nommées par le président. En 2018, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et le Système de gestion de l'information sur la violence de genre (géré par le Fonds des Nations Unies pour la population) ont respectivement recensé 22 (contre 16 en 2017) et 116 (contre 43 en 2018) victimes de violences sexuelles liées aux conflits.

8. Le Mali est vulnérable face aux changements climatiques et la forte pression anthropique exercée sur les ressources naturelles menace les écosystèmes et la résilience de la population. Les deux tiers du pays, à savoir les zones arides et semi-arides du nord, connaissent une sécheresse chronique imputable aux effets des changements climatiques et à leur incidence néfaste sur la biodiversité. Les activités humaines les plus destructrices pour la biodiversité sont le défrichement, l'exploitation forestière, les feux de brousse, l'utilisation incontrôlée des engrais chimiques et des pesticides, et les mauvaises pratiques entourant l'orpaillage et la pêche. La concurrence pour l'accès aux ressources limitées a rendu la population plus vulnérable face aux changements climatiques et aux conflits. La sécheresse

⁵ Institut national de la statistique, Enquête modulaire et permanente auprès des ménages (EMOP, 2018).

⁶ Institut national de la statistique, « La pauvreté à plusieurs dimensions au Mali » (novembre 2017).

⁷ Programme des Nations Unies pour le développement, indice de pauvreté multidimensionnelle pour 2018.

⁸ Ministère de la jeunesse et des sports, Programme pour le développement de la jeunesse et plan d'action (2012).

⁹ Programme des Nations Unies pour le développement, « Sur les chemins de l'extrémisme violent en Afrique : moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs » (New York, 2017).

¹⁰ Banque africaine de développement, [Indice de l'égalité des genres en Afrique](#) (2015).

persistante et la fréquence des conflits ont conduit à une augmentation des migrations, en particulier dans les régions du centre. Les forêts, qui offrent des biens et des services, et qui comblent 93 % des besoins en énergie, disparaissent au rythme de 100 000 hectares chaque année, ce qui a une incidence néfaste sur la biodiversité. Les inondations sont relativement fréquentes : 65 se sont produites en 2017, provoquant des dégâts considérables. La population voit aussi la qualité de l'environnement dans lequel elle vit se dégrader du fait de l'urbanisation, des déchets et de la pollution environnementale.

9. Dans le cadre du programme de pays pour 2015-2019, des résultats significatifs ont été obtenus, et la gestion, la gouvernance et la protection de l'environnement ont été revues en profondeur. Grâce à l'action du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le pays s'est pleinement investi dans le pilotage et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et se l'est approprié. La mise en œuvre de la feuille de route établie à l'issue de la mission d'intégration, d'accélération et de soutien aux politiques a permis de renforcer le mécanisme de coordination aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de faire prendre conscience aux Maliens de l'incidence desdits objectifs sur leurs conditions de vie. En plus d'appuyer l'organisation d'élections présidentielles et législatives libres et transparentes, le PNUD aide à améliorer le respect des droits de la personne en réduisant massivement la surpopulation carcérale et en rénovant les infrastructures, en particulier dans les zones en situation d'après conflit. En ce qui concerne la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris, l'action du PNUD a permis de terminer la troisième communication nationale et d'établir la contribution déterminée au niveau national.

10. Le nouveau programme de pays tient compte des enseignements tirés et des recommandations formulées dans le cadre des différentes évaluations du programme en cours, notamment l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation indépendante. Celles-ci ont mis en évidence : a) la dispersion et la fragmentation, à la fois thématiques et géographiques, du programme, qui rendent les interventions menées moins efficaces et empêchent un suivi adéquat ; b) une faible synergie dans la mise en œuvre des différents volets du programme ; c) l'absence de contrôle des causes sous-jacentes des conflits, qui explique le peu de résultats obtenus dans le cadre du dialogue intracommunautaire et la faible contribution à la paix et à la cohésion sociale ; d) l'absence d'une approche axée sur la durabilité, les objectifs fixés étant trop élevés compte tenu des ressources limitées ; e) la faible prise en compte des mesures d'atténuation des risques ; f) la difficulté pour le PNUD de jouer un rôle central dans les relations avec les organismes des Nations Unies et les autres partenaires techniques et financiers, ainsi que la faible mise à profit des effets de synergie entre son mandat et celui de la MINUSMA.

II. Priorités du programme et partenariats

11. En tenant compte de la nouvelle situation de sécurité et des problèmes multiformes en matière de gouvernance, le PNUD mobilisera ses partenaires afin qu'ils jouent un rôle d'intégrateur sur toutes les questions liées aux programmes de politique générale, aux objectifs de développement durable et aux contributions déterminées au niveau national, tout en améliorant la cohérence entre le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le cadre stratégique intégré des Nations Unies et le programme de pays. Il adoptera des approches spécialement adaptées à chaque domaine, comme le renforcement des efforts de stabilisation et la corrélation entre l'action humanitaire et le développement dans le centre du pays. Concernant les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris

et le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) 2019-2023, il approfondira sa collaboration avec la MINUSMA, les organismes des Nations Unies, les donateurs, le secteur privé et d'autres acteurs du développement afin de répondre aux problèmes complexes auxquels fait face le Mali en matière de développement.

12. En ce qui concerne les grandes orientations nationales, en 2018, le Gouvernement a finalisé le CREDD, dans lequel il intègre explicitement les objectifs de développement durable, qu'il considère comme les outils de mise en œuvre de son nouveau programme à long terme, Mali 2040. Le pays a présenté son rapport national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet 2018. Avec l'appui du PNUD, en mai 2018, le Gouvernement a organisé une campagne de sensibilisation aux objectifs de développement durable afin de mobiliser la population en faveur du Programme 2030.

13. Le programme de pays, élaboré en consultation avec le Gouvernement, des organismes des Nations Unies, des donateurs, le secteur privé et la société civile, tient compte des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, et est entièrement aligné sur les priorités nationales énoncées dans le CREDD. Il sera mis en œuvre dans le cadre des interventions conjointes prévues dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2020-2024). Celles-ci consisteront : a) à mettre en place une gouvernance efficace et responsable afin de parvenir à une société pacifique, juste et inclusive ; b) à favoriser la croissance sans exclusion, la résilience et la durabilité environnementale ; c) à garantir les services sociaux de base et la protection sociale. Le programme sera mis en œuvre conformément au plan stratégique du PNUD (2018-2021), notamment en appliquant de manière effective des solutions types visant à renforcer les capacités nationales et locales en matière de gestion du développement.

14. Le PNUD se dotera d'une stratégie d'intervention qui tiendra compte du contexte socioéconomique et politique, et de la situation de sécurité du pays, et ciblera davantage les problèmes par thème et zone géographique afin de rendre lesdites interventions plus efficaces et d'obtenir des résultats plus durables. Cette stratégie visera les jeunes et les femmes dans des zones prioritaires et sera axée sur : a) la stabilisation, la résilience aux chocs et la cohésion sociale au centre du pays ; b) une meilleure prise en compte de la corrélation entre action humanitaire, sécurité et développement dans le nord ; c) des programmes nationaux comme le Programme national d'urgences sociales visant à renforcer la résilience et réduire la pauvreté au niveau régional.

15. Ce nouveau programme vise à favoriser l'émergence d'une société malienne pacifique et résiliente dans laquelle les citoyens peuvent à nouveau faire confiance à leurs institutions, vivent dans un environnement pacifique, bénéficient d'un système judiciaire juste, sont capables de résister aux crises et récoltent les fruits d'une croissance sans exclusion. Le cadre logique qui sous-tend ce programme est le suivant : a) si les fonctions essentielles de l'État sont restaurées et les services qui y sont associés sont accessibles à tous, alors l'extrémisme violent et les conflits intercommunautaires reculeront de manière significative et les citoyens maliens retrouveront confiance dans leurs institutions et vivront durablement dans un environnement pacifique et sûr ; b) si le cadre institutionnel est propice aux activités économiques et à la mobilisation de l'investissement privé, et si l'entrepreneuriat, en particulier des jeunes et des femmes, se développe, alors la croissance économique profitera à tous, créera de l'emploi et réduira la pauvreté et les inégalités ; c) si les mécanismes de prévention des catastrophes et d'intervention sont opérationnels, les normes écologiques appliquées à la gestion des ressources naturelles et à la protection de la biodiversité, et des systèmes de production intelligents mis en place, alors les

citoyens maliens seront résilients face aux conflits et aux changements climatiques. Ces trois axes sont interdépendants et seront mis en œuvre de manière intégrée afin de garantir efficacité et efficience. Par exemple, le fait de se doter d'institutions fortes permettra de créer un environnement favorable au secteur privé, qui investira davantage et générera des emplois durables, permettant ainsi à la population de réduire sa dépendance aux ressources naturelles fragiles dont elle tire ses revenus. Cela permettra également de réduire le nombre de personnes touchées par les changements climatiques. Des institutions plus fortes permettront d'appliquer des normes écologiques et de mettre en place des mécanismes d'intervention. Ces trois axes seront intégrés à l'échelle locale grâce à une planification par zone et il s'agira d'éviter tout cloisonnement des projets mis en œuvre dans différentes régions du pays.

Priorité 1 : gouvernance et consolidation de la paix associant toutes les parties

16. Les initiatives menées au titre de cette priorité contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable 5, 10, 11 et 16, et permettront d'appliquer les solutions types 2, 3 et 6. Elles visent à restaurer l'autorité de l'État et les fonctions essentielles du Gouvernement en rétablissant de manière effective l'administration dans le nord et le centre du pays. Elles favoriseront la participation de la population, en particulier des femmes et des jeunes, aux processus de prise de décision et promouvoir son bien-être en lui donnant accès aux services de base. Le PNUD appuiera les réformes institutionnelles visant à renforcer l'état de droit en garantissant l'égalité d'accès à la justice et en luttant contre la corruption. Il concentrera ses efforts sur la lutte contre l'impunité en renforçant l'ensemble du système judiciaire et la protection des droits de la personne, notamment l'atténuation des risques de pratiques discriminatoires et le traitement global des affaires de violence à l'égard des femmes.

17. Le PNUD aidera les mécanismes à améliorer le processus de décentralisation en redéployant de manière effective l'administration, en transférant certains pouvoirs aux autorités locales et en mettant en œuvre des mesures de virement budgétaire aux communautés, conformément à ce qui est prévu par la loi. L'appui à l'organisation d'élections nationales, législatives, municipales et locales restera une priorité. Le PNUD facilitera, au niveau local, la création d'un environnement propice à la participation du secteur privé, à l'investissement et à la mobilisation des investisseurs de la diaspora.

18. Afin de lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation, le PNUD renforcera ses efforts de stabilisation communautaire et transfrontière, ainsi que les dispositifs de sécurité, en tenant compte des dynamiques des conflits au Sahel. Il contribuera à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme et de lutte contre ces phénomènes, et de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et au renforcement de l'initiative transfrontière pour la stabilisation de la région du Liptako-Gourma¹¹.

19. Le programme proposé s'inscrira dans le nouveau paradigme constitué du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, et visera à mettre en place des systèmes de gouvernance efficaces en renforçant les efforts de mobilisation nationale des recettes intérieures et en associant les acteurs des secteurs public et privé à la réalisation des objectifs de développement durable. Des interventions seront menées en collaboration avec de grandes institutions nationales et des partenaires internationaux comme les gouvernements allemand, japonais, luxembourgeois, néerlandais, norvégien et suédois. Grâce à la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, le PNUD jouera son rôle d'intégrateur et

¹¹ MINUSMA, communiqué de presse, « Le Burkina Faso, le Mali et le Niger lancent le projet transfrontalier du Liptako-Gourma » (2 mai 2018).

promouvra l'état de droit, la sécurité et les droits de la personne. Il renforcera les partenariats établis avec la MINUSMA en matière de sécurité, avec des organismes des Nations Unies en matière de gouvernance locale et de décentralisation, et avec de grands partenaires multilatéraux, comme la Banque mondiale, l'Union européenne et l'Union africaine.

Priorité 2 : croissance sans exclusion et promotion du secteur privé

20. Les initiatives menées au titre de cette priorité contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 2, 5, 7, 8, 10, 13 et 15, et permettront d'appliquer les solutions types 1, 3 et 5. Elles visent à appuyer la transformation structurelle de l'économie afin de générer une croissance économique sans exclusion qui crée des emplois et réduise la pauvreté. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, les partenariats établis avec des départements ministériels et des institutions publiques seront renforcés. La collaboration établie avec le secteur privé et des organisations de jeunes en matière de développement de l'entrepreneuriat sera approfondie. Afin de développer le secteur privé, il sera fait de même avec les partenaires techniques et financiers, et, afin de rendre le laboratoire d'accélération opérationnel, avec les partenaires bilatéraux.

21. Le PNUD accompagnera le Gouvernement sur le plan stratégique et l'aidera à développer ses capacités de planification, de budgétisation et de suivi des politiques publiques. Ce nouveau programme contribuera à renforcer le système national de statistiques en améliorant les capacités de l'Institut national de la statistique (INSTAT) et des structures nationales chargées des objectifs de développement durable et de la contribution déterminée au niveau national.

22. Le PNUD aidera le Gouvernement à mettre en place des cadres inclusifs de dialogue et de développement de la coopération et à les rendre opérationnels, l'objectif étant de créer un environnement politique favorable à l'émergence d'une économie qui tire parti de tous les leviers du développement durable. Il aidera à renforcer les mesures incitatives visant à mobiliser et rediriger les investissements du secteur privé en faveur des énergies renouvelables et de l'agriculture intelligente face aux changements climatiques, à réduire les risques liés à l'investissement et à financer la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable.

23. L'économie malienne se caractérisant par la forte indépendance du secteur primaire, le pays doit impérativement promouvoir une transformation structurelle de l'économie et lutter contre les inégalités. Le PNUD appuiera l'établissement de partenariats public-privé afin de diversifier l'économie en développant les chaînes de valeur et en promouvant les petites et moyennes entreprises (PME). Gardant à l'esprit l'objectif de créer des emplois pour les jeunes et les femmes, l'essor des PME dans des secteurs prometteurs pour l'ensemble des investisseurs permettrait sans doute de générer un cercle vertueux de croissance.

Priorité 3 : durabilité environnementale et résilience face aux effets néfastes des changements climatiques

24. Les initiatives menées au titre de cette priorité contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 2, 5, 10, 12, 13 et 15, et permettront d'appliquer les solutions types 1, 3, 4 et 5. Elles visent à renforcer la capacité des parties prenantes de préserver et de gérer durablement les ressources naturelles afin de réduire les conflits liés à l'accès aux ressources et à leur utilisation durable. Les partenariats établis avec des départements ministériels et des institutions publiques (Agence de l'environnement et du développement durable) seront renforcés et une attention particulière sera accordée au secteur privé, et à la mise en œuvre des objectifs de

développement durable et de la contribution déterminée au niveau national. La collaboration entamée avec des partenaires techniques et financiers ainsi que des partenaires bilatéraux en matière de développement durable se poursuivra.

25. Compte tenu de la vulnérabilité du pays face aux changements climatiques et de la forte pression exercée sur les ressources naturelles, qui menace à la fois les écosystèmes et les conditions de vie, le nouveau programme contribuera : a) à renforcer la capacité de résilience des différents acteurs, notamment la prévention des risques et l'adaptation aux changements climatiques ; b) à améliorer les capacités de gestion durable et décentralisée des ressources naturelles, de la prévention des conflits et de la lutte antipollution ; c) à faciliter l'accès à une énergie propre et durable afin de générer des revenus grâce à des énergies et des financements innovants.

26. Le nouveau programme accordera une attention particulière au renforcement des capacités de prévention et d'adaptation des acteurs environnementaux. Il s'agira notamment : a) d'améliorer le dispositif d'alerte rapide ; b) de renforcer les connaissances en matière d'utilisation des terres ; c) de financer la lutte contre les risques et d'établir des systèmes d'assurance ; d) de consolider les connaissances en matière de réduction des émissions (mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national) ; e) de maîtriser la budgétisation de la réduction des risques.

27. Le PNUD appuiera le renforcement des capacités des parties prenantes en matière de gestion des ressources naturelles en adoptant des meilleures pratiques dans les domaines suivants : a) la protection de la biodiversité ; b) la restauration des écosystèmes ; c) la réduction de la pression exercée sur les ressources naturelles en facilitant l'accès aux énergies renouvelables ; d) la gestion des crises. L'accent sera mis sur l'application de normes internationales et la conduite d'interventions rationnelles au regard des changements climatiques.

III. Administration du programme et gestion des risques

28. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne. Conformément à la décision [2013/9](#) du Conseil d'administration, tous les coûts directs associés à l'exécution de projets doivent être imputés aux projets concernés.

29. Conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement : Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, au Programme d'action d'Accra et au Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, le programme de pays sera mis en œuvre au niveau national et des modalités de mise en œuvre appropriées seront établies pour les projets. Afin de faciliter cette mise en œuvre, le PNUD utilisera des outils de macroévaluation et de microévaluation pour mesurer les capacités des partenaires et leur fournir un appui adapté. Pour gérer les risques financiers, il recourra, dans le cadre du programme, à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies.

30. Tirant pleinement parti de la réforme de l'ONU, le PNUD jouera un rôle d'intégrateur au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et établira une instance multipartite qui proposera des solutions intégrées pour répondre aux problèmes

complexes du Mali. Chargé de promouvoir des supports de connaissances, il rendra le laboratoire d'accélération du Mali opérationnel afin de rechercher, de recenser et d'évaluer les initiatives locales et de mettre en œuvre à plus grande échelle celles dont les résultats sont concluants. Il fera appel à la coopération Sud-Sud et triangulaire afin mettre à profit des connaissances et des solutions régionales et mondiales.

31. Le PNUD aidera le Gouvernement à renforcer ses capacités de gestion des finances publiques et approfondira les partenariats établis avec le secteur privé en investissant dans des solutions innovantes, et en élaborant des cadres de financement nationaux intégrés, et des instruments budgétaires, fiscaux et d'endettement conformes aux objectifs de développement durable.

32. Si les tensions communautaires s'intensifient et se propagent à d'autres communautés, le Mali risque de connaître une grave détérioration de la situation de sécurité dans le centre du pays. Le programme pourrait pâtir des difficultés d'accès aux populations, surtout que le PNUD a pour ambition de renforcer sa présence dans les régions du nord et du centre. Le cycle de programmation tombant entre deux mandats présidentiels, les deux dernières années de mise en œuvre pourraient être perturbées par des tensions politiques. Enfin, il existe un risque réel de montée du conservatisme religieux.

33. Atténuer les risques de sécurité susmentionnés exige de renforcer la collaboration avec la MINUSMA, d'autres organismes des Nations Unies et les partenaires de développement, de conclure des arrangements innovants relatifs à la mise en œuvre avec la société civile et des organisations non gouvernementales afin de pénétrer dans des zones difficiles d'accès, de renforcer les systèmes de suivi, et d'améliorer les méthodes axées sur les communautés et la corrélation entre l'action humanitaire et le développement.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

34. Le PNUD accordera une attention particulière au contrôle de l'exécution et à l'évaluation du programme en s'appuyant sur des données mondiales et nationales, ainsi que sur des méthodes de contrôle traditionnelles et innovantes. Un cadre de contrôle et d'évaluation sera élaboré, et des évaluations seront menées conformément à un plan à trois niveaux : a) au niveau gouvernemental, des examens annuels seront réalisés afin d'évaluer l'état d'avancement du programme. De plus, des réunions de suivi se tiendront deux fois par an avec les homologues nationaux, les partenaires d'exécution et les autres parties prenantes ; b) au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies, des missions conjointes de suivi seront organisées régulièrement en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des donateurs afin de s'assurer que les activités relatives au programme sont menées comme prévu ; c) au niveau local, des visites sur le terrain seront organisées afin de recueillir des informations et des données sur les résultats du programme et l'incidence de celui-ci sur la vie de la population.

35. Les indicateurs du programme sont alignés sur le plan national de développement, le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources. Pour assurer la mise en œuvre effective de ce plan de contrôle et d'évaluation, au moins 5 % du budget-programme du pays seront affectés à ces activités. Les enseignements tirés de la mise en œuvre seront consignés et serviront à améliorer la qualité des interventions en cours et futures. Le PNUD procédera à une évaluation à mi-parcours, dont les résultats et les enseignements serviront de base à l'examen du programme au cours des années restantes de mise en œuvre. En collaboration avec les organismes des Nations Unies, des évaluations conjointes, comme l'évaluation finale

du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2020-2024), seront menées.

36. Des normes d'assurance qualité à l'échelle du PNUD seront utilisées pour renforcer les liens avec les objectifs de développement durable. Le bureau de pays consolidera la capacité du personnel et des partenaires nationaux de mettre en œuvre les normes sociales et environnementales, et les mécanismes de responsabilité du PNUD. L'INSTAT bénéficiera d'un appui afin de garantir que des données ventilées fiables et de qualité sont disponibles.

37. Le PNUD mettra en œuvre sa stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, promouvra l'initiative pour l'égalité des sexes et consacrera au moins 15 % de son budget aux interventions axées sur ces questions. Il recourra au marqueur genre pour contrôler les dépenses et améliorer la planification.

38. En ce qui concerne la communication, le programme mettra l'accent sur : a) le retentissement des activités du PNUD ; b) les efforts de promotion et la mobilisation des ressources ; c) la diffusion des connaissances et des informations sur la base des principes de responsabilisation et de transparence.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Mali (2020-2024)

Priorité ou objectif du pays : consolidation de la démocratie et renforcement de la gouvernance

Réalisation énoncée dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD

D'ici à 2024, la population vit dans un État régi par l'état de droit et un environnement dans lequel la paix et la responsabilité sont garanties par des institutions publiques solides, et dans lequel les médias et la société civile jouent leur rôle et garantissent le caractère effectif et inclusif de la gouvernance

D'ici à 2024, la population est résiliente face aux conflits, et vit réconciliée et en harmonie, dans un environnement pacifique, sûr et respectueux des droits de la personne et des traditions culturelles positives

Réalisation correspondante du plan stratégique : accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat Cadres

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Indicateur 1.1 : part de la population satisfaite de sa dernière expérience avec les services publics

Niveau de référence : 47 % (en 2018)

Niveau cible : 50 %

Source des données : Mali-Mètre

Fréquence de la collecte : annuelle

Entité responsable : Friedrich Ebert-Stiftung

Produit 1.1 : les plus démunis bénéficient de services publics de qualité fournis par des institutions, des structures publiques et des autorités locales décentralisées efficaces et responsables

Indicateur 1.1.1 : part des autorités décentralisées bénéficiant d'un appui qui organisent des séances d'information sur le principe de responsabilité

Niveau de référence : 10 %

Niveau cible : 60 %

Source des données : rapports de projet

Fréquence de la collecte : annuelle

Ministères chargés de la réforme des institutions, de la décentralisation, des affaires étrangères et des finances,

Commissariat au développement institutionnel, Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales,

Direction générale des collectivités territoriales, gouvernements canadien, allemand et luxembourgeois,

Banque mondiale, MINUSMA,

Fonds d'équipement des Nations Unies, organisations de la société civile

Ressources ordinaires : 5 020 134

Autres ressources : 7 971 235

Indicateur 1.2 : note en matière d'état de droit selon l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique

Niveau de référence : 49,7 (en 2017)

Niveau cible : 60

Source des données : rapport de la Mo Ibrahim Foundation

Fréquence de la collecte : annuelle

Entité responsable : Mo Ibrahim Foundation (rapport de 2018)

Indicateur 1.1.2 : nombre d'institutions et d'organisations de la société civile dont les capacités de lutte contre les risques de corruption ont été renforcés

Niveau de référence : 0

Niveau cible : 3

Sources des données : rapports du Bureau du Vérificateur général et d'organisations de la société civile, Section des comptes

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 1.3 : taux de participation électorale ventilé a) par type et b) par sexe

Niveau de référence : a) premier tour des élections présidentielles : 42,7 %

b) femmes : 29,9 %

Source des données : ministère chargé des élections, cour constitutionnelle, observateurs indépendants, Alliance pour le Sahel

Ressources ordinaires : 2 805 369

Autres ressources : 9 793 639

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat
Cadres

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Niveau cible : a) 46 % ;
b) 35 %

Fréquence de la collecte : cyclique
Entités responsables : ministère chargé des élections, cour constitutionnelle, observateurs indépendants

Produit 1.2 : les capacités, les fonctions et le financement des institutions et des systèmes nationaux de défense de l'état de droit et des droits de la personne sont renforcés pour améliorer l'accès à la justice et lutter contre la discrimination, en particulier à l'égard des femmes, des victimes de violence fondée sur le genre et d'autres groupes marginalisés

Indicateur 1.2.1 : part des acteurs du système judiciaire ayant la capacité technique et opérationnelle de fournir des services de qualité (ventilé par sexe)

Niveau de référence : à déterminer

Niveau cible : 50 %

Source des données : rapports de projet

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 1.2.2 : nombre d'organisations de la société civile et de médias dont les capacités de contrôle de la mise en œuvre de l'état de droit ont été renforcées

Niveau de référence : 4

Niveau cible : 20

Source des données : rapports de projet

Fréquence de la collecte : annuelle

Produit 1.3 : les capacités nationales et locales de réinsertion, de réconciliation, de gestion pacifique des conflits et de prévention de l'extrémisme violent sont renforcées

Indicateur 1.3.1 : part des mécanismes de coopération en matière de sécurité locale et de sécurité des frontières qui sont fonctionnels

Niveau de référence : 2 (en 2019)

Niveau cible : 12

Source des données : rapports de projet

Fréquence de la collecte : annuelle

Ministères de la justice et de la sécurité, Commission nationale des droits de l'homme, Médiateur de la République, organisations de la société civile, gouvernements danois, allemand, japonais, néerlandais et suédois, MINUSMA

Ministères chargés des affaires religieuses, de l'administration territoriale, de la réconciliation nationale et de la justice, gouvernements danois et suédois, Fonds pour la consolidation de la paix, MINUSMA,

Ressources ordinaires :
3 830 384

Autres ressources :
8 578 703

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat Cadres</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		Indicateur 1.3.2 : nombre d'initiatives en faveur de la gestion des conflits communautaires et de la lutte contre l'extrémisme violent Niveau de référence : 3 (en 2018) Niveau cible : 15 Source des données : rapports de projet Fréquence de la collecte : annuelle	organisations d'inspiration religieuse	
		Produit 1.4 : les mécanismes et les institutions chargés de l'élaboration de la constitution, des élections et des processus parlementaires sont renforcés afin de promouvoir l'inclusion, la transparence et la responsabilité	Ministères chargés de l'administration territoriale, Parlement, organismes de gestion électorale, Union européenne, MINUSMA, organisations de la société civile	Ressources ordinaires : 3 647 346 Autres ressources : 22 869 394
		Indicateur 1.4.1 : nombre d'organismes de gestion des élections dont la capacité d'organiser des élections inclusives et crédibles a été renforcée Niveau de référence : 3 Niveau cible : 4 Source des données : rapports de projet Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.4.2 : participation des femmes aux élections Proportion de femmes inscrites sur les listes électorales Niveau de référence : 48,67 % Niveau cible : 51,47 % Source des données : rapports sur les élections Fréquence de la collecte : cyclique		
			Total partiel (réalisation 1)	Ressources ordinaires : 15 303 233 Autres ressources : 49 212 971

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat
Cadres

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Priorité ou objectif du pays : croissance sans exclusion et transformation structurelle de l'économie

Réalisation énoncée dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD

D'ici à 2024, les Maliens, notamment les femmes et les jeunes, récoltent les bénéfices d'une croissance sans exclusion et durable dans le cadre d'une économie diversifiée, créatrice d'emplois et résiliente

Réalisation correspondante du plan stratégique : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

Indicateur 2.1 : proportion d'hommes et de femmes, tout âge confondu, vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions (données ventilées par mesures de pauvreté multidimensionnelle retenues, par sexe et par région, et exprimées en pourcentage de la population)

Source des données : base de données du projet Doing Business

Fréquence de la collecte : annuelle

Entité responsable : Banque mondiale

Source des données : EMOP

Fréquence de la collecte : annuelle

Entité responsable : INSTAT

Niveau de référence :

- a) taux de pauvreté : 44,7 %
- b) zones rurales : 51,8 %
- c) ménages dirigés par un homme : 46,1 %
- d) ménages dirigés par une femme : 25,7 %

Niveau cible : a) taux de pauvreté : 35,0 %

- b) zones rurales : 45,0 %
- c) ménages dirigés par un homme : 40,0 %
- d) ménages dirigés par une femme : 18,0 %

Produit 2.1 : le système national de statistiques a renforcé sa capacité de suivre les progrès accomplis en matière de mise en œuvre du CREDD et des objectifs de développement durable, et tient compte des questions de genre et de la dimension régionale

Indicateur 2.1.1 : part des enquêtes et des rapports de suivi qui tiennent compte de données ventilées par sexe et par région

Niveau de référence : 10 %

Niveau cible : 50 %

Source des données : rapports de l'INSTAT et du FNUAP, Comités de planification et de statistique

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 2.1.2 : existence de mécanismes de traitement des données qui fournissent des données ventilées afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable :

systèmes d'établissement de rapports administratifs

Niveau de référence : 1

Niveau cible : 3

Source des données : rapports de l'Observatoire national du développement humain, de l'INSTAT et des Comités de planification et de statistique
Fréquence de la collecte : biennale

INSTAT, ministères chargés de l'économie, des affaires étrangères et de l'environnement
FNUAP, partenaires techniques et financiers, société civile

Ressources ordinaires : 3 830 384

Autres ressources : 5 720 029

Ressources ordinaires : 3 491 153

Autres ressources : 11 440 057

Indicateur 2.2 : classement relatif à la facilité de faire des affaires

Produit 2.2 : les institutions nationales et locales ont renforcé leur capacité de planifier, de budgétiser, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les politiques et les

Ministères chargés de l'économie et de la

DP/DCP/MLI/4

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat Cadres</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		a) cadres régissant les partenariats et les investissements b) mécanismes institutionnels Niveau de référence : a) 0 ; b) 0 Niveau cible : a) 2 ; b) 1 Source des données : Primature, API, Conseil national du patronat Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 2.4 : les populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, ont accès à des actifs financiers et non financiers pour renforcer leurs capacités productives, et jouissent de moyens de subsistance et d'emplois durables	Ministères chargés de la jeunesse et des femmes, des affaires sociales et de l'économie, Conseil national du patronat	
		Indicateur 2.4.1 : nombre d'emplois créés pour les femmes et les jeunes dans les PME ayant bénéficié d'un appui Niveau de référence : 1 400 Niveau cible : 2 400 Source des données : rapports de projet Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 2.4.2 : nombre de personnes ayant accès à des services financiers et non financiers, ventilé par groupe cible : a) services financiers a1) personnes pauvres a2) femmes a3) jeunes b) services non financiers b1) personnes pauvres b2) femmes b3) jeunes Niveau de référence : a1) 954 000 ; a2) 248 000 ; a3) 105 000 ; b1) à déterminer ; b2) à confirmer ; b3) à confirmer Niveau cible : a1) 2 000 000 ; a2) 1 000 000 ; a3) à confirmer		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat Cadres</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		b1) à déterminer ; b2) à déterminer ; b3) à déterminer Sources des données : Cellule de contrôle et de surveillance des systèmes financiers décentralisés, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de la jeunesse et des femmes		
Total partiel (réalisation 2)				Ressources ordinaires : 17 993 844
				Autres ressources : 55 466 857

Priorité ou objectif du pays : protection de l'environnement et résilience face aux changements climatiques

Réalisation énoncée dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD

D'ici à 2024, les communautés gèrent les ressources naturelles et l'environnement de manière durable et équitable, et sont davantage résilientes face aux effets néfastes des changements climatiques

Réalisations correspondantes du plan stratégique : renforcer la résilience aux crises et aux chocs, accélérer les transformations structurelles propices au développement durable

Indicateur 3.1 : part des énergies renouvelables dans le portefeuille énergétique Niveau de référence : 5 % Niveau cible : 15 %	Source des données : Agence de l'environnement pour le développement durable (AEDD), Alliance pour le Sahel Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : AEDD	Produit 3.1 : les acteurs nationaux et locaux, notamment les communautés vulnérables, ont renforcé leurs capacités techniques et opérationnelles en matière de prévention des risques et d'adaptation aux changements climatiques Indicateur 3.1.1 : nombre de ménages qui utilisent des services d'information sur le climat et des systèmes d'alerte rapide aux fins de production agricole et de prévention des risques Niveau de référence : 45 000 Niveau cible : 271 252 Source des données : rapports de projet Fréquence de la collecte : annuelle	Ministères chargés de l'environnement (AEDD), de l'énergie, des finances, de l'agriculture, de la sécurité et de la protection civile, secteur privé, organisations de la société civile, autorités locales, donateurs	Ressources ordinaires : 6 830 384 Autres ressources : 20 013 400
Indicateur 3.2 : nombre de personnes sur 100 000 (ventilé par sexe), qui ont accès à des informations d'alerte rapide communiquées par les administrations locales	Source des données : Direction générale de la protection civile (DGPC) Fréquence de la collecte : annuelle Entité responsable : DGPC	Indicateur 3.1.2 : nombre de partenariats et d'investissements publics et privés en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets Niveau de référence : 0 Niveau cible : 15		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat
Cadres

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

ou par des systèmes nationaux de diffusion

Niveau de référence :

a) femmes : 3,03

b) hommes : 2,97

Niveau cible :

a) femmes : 9,90

b) hommes : 1,01

Source des données :
DPGC, Mali Météo

Fréquence de la collecte : annuelle

Entités responsables :
DGPC, Mali Météo

Source des données : rapports de projet

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 3.1.3 : nombre de producteurs appliquant des techniques innovantes permettant de gérer les terres et l'eau de manière résiliente et durable

Niveau de référence : 52 000

Niveau cible : 180 000

Source des données : rapports de projet, rapports nationaux sur l'environnement

Fréquence de la collecte : annuelle

Produit 3.2 : les communautés gèrent les ressources naturelles et l'environnement de manière durable, en tenant compte de la prévention des conflits, de la gestion des risques et de la lutte antipollution

Indicateur 3.2.1 : les ressources naturelles sont gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation durable et de préservation des ressources, d'accès à celles-ci et de partage des bénéfices issus de leur exploitation :

superficie sous régime de gestion durable des forêts (en hectares)

Niveau de référence : 10 634 049 hectares (8,56 % du territoire national)

Niveau cible : 23 047 003 (18,56 %)

Source des données : examen du CREDD, Direction nationale des eaux et des forêts

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 3.2.2 : nombre de mécanismes et de stratégies de gestion des changements climatiques et des risques de catastrophe, et de prévention et de gestion des conflits liés aux ressources naturelles en place au niveau local

Niveau de référence : 20 (2018)

Niveau cible : 45

Source des données : rapports de projet

Ressources ordinaires :
5 098 231

Autres ressources :
24 440 057

Ministères chargés de l'environnement (AEDD), des finances, de l'agriculture, de la sécurité et de la protection civile, société civile, autorités locales, donateurs

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres de partenariat
Cadres

Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 3.2.3 : part des ménages ayant accès à des services d'assainissement

Niveau de référence : 45 %

Niveau cible : 65 %

Source des données : rapports d'examen du CREDD et de la Direction nationale de l'assainissement et du contrôle des pollutions et des nuisances

Fréquence de la collecte : annuelle

Ressources ordinaires :

4 464 308

Autres ressources :

24 866 715

Produit 3.3 : des solutions sont adoptées pour parvenir à l'accès universel à une énergie propre, abordable et durable, et générer des revenus pour les femmes et les jeunes grâce à des technologies et des modes de financement innovants

Ministères chargés de l'environnement (AEDD), de l'énergie, des finances, de l'agriculture, de la jeunesse et des femmes, secteur privé, société civile, autorités locales

Indicateur 3.3.1 : nombre et part des ménages ayant accès à une énergie propre, abordable et durable :

- a) ménages dirigés par une femme
- b) ménages en zone rurale
- c) ménages en zone urbaine et périurbaine

Niveau de référence : a) à confirmer ; b) à confirmer ; c) à confirmer

Niveau cible : a) à confirmer ; b) à confirmer ; c) à confirmer

Source des données : Agence des énergies renouvelables (AER)

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateur 3.3.2 : nombre d'emplois créés pour les femmes et les jeunes dans le secteur des énergies renouvelables

Niveau de référence : 2 074 (841 femmes, 1 233 jeunes)

Niveau cible : 6 222 (2 523 femmes, 3 699 jeunes)

Source des données : AER

Fréquence de la collecte : annuelle

Indicateurs de réalisation, niveaux
de référence et niveaux cibles
du plan-cadre de coopération
des Nations Unies pour
le développement durable

Source des données, fréquence
de la collecte et entité
responsable

Produits indicatifs
(indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires ou cadres
de partenariat
Cadres

Montant indicatif
des ressources,
par réalisation
(en dollars des États-Unis)

Total partiel (réalisation 3) Ressources ordinaires :

16 392 923

Autres ressources :

69 320 172

Total Ressources ordinaires :

49 690 000

Autres ressources :

174 000 000